Tenth Annual Pledging Conference for the Implementation of the Anti-Personnel Mine Ban Convention

Déclaration prononcée par

S.E. M. Julien Thöni
Représentant permanent de la Suisse
auprès de la conférence du désarmement

Genève, le 12 mars 2025

Monsieur le Président,

Je voudrais tout d'abord vous féliciter pour votre accession à la présidence de notre Convention et vous faire part de notre gratitude pour la manière dont vous vous acquittez de votre tâche. L'accession du Japon à la présidence de la Convention témoigne de l'engagement de longue date de votre pays en faveur de la lutte antimines. Permettez-moi de vous assurer du soutien entier de la Suisse au travail de notre Convention pendant votre présidence.

L'Unité d'appui à l'application joue un rôle clé dans la Convention, notamment en soutenant les États Parties dans la mise en œuvre des obligations au titre de la Convention tout comme les engagements pris lors de la Conférence d'examen de Siem Reap-Angkor. Le soutien de l'Unité est essentiel pour les pays touchés, tout comme il est primordial pour les différents comités et titulaires de tâches, qui ensemble, forment le mécanisme d'appui à la mise en œuvre de la Convention. Nous tenons à remercier le directeur de l'Unité, ainsi que tous ses autres membres pour la manière dont ils remplissent leurs fonctions. Ce soutien aux Etats parties est d'autant plus important que la Convention est confrontée par des développements à la fois inédits et préoccupants.

Il est important que le niveau des contributions versées à l'Unité reste globalement stable d'une année à l'autre, afin de garantir que le budget adopté par les Etats parties soit pleinement couvert. Une base de donateurs aussi large que possible serait la bienvenue et garantirait que les États parties s'approprient davantage encore

les activités de l'unité. Nous encourageons tous les États parties en mesure de le faire à soutenir l'ISU par des contributions.

Monsieur le Président,

Nous avons le plaisir de communiquer la poursuite de notre soutien financier à l'Unité d'appui. La Suisse prévoit de conclure prochainement un accord de deux ans avec l'ISU, prévoyant une contribution annuelle de 60'000 francs suisses pour la période 2025–2026. Les engagements pluriannuels renforcent l'Unité et lui permettent de planifier aussi sereinement que possible les ressources nécessaires pour atteindre les objectifs fixés dans son plan de travail 2025–2029.

Nous aimerions également saisir cette occasion pour faire une promesse de don de 10'000 francs suisses au programme de parrainage pour 2025, afin de faciliter tout particulièrement la participation des États parties affectés par les mines antipersonnel, ainsi que des États proches de l'adhésion, aux réunions informelles et formelles de la Convention. Enfin, nous avons le plaisir confirmer que nous allons continuer à financer les réunions intersessions par le biais de notre contribution annuelle au Centre international de déminage humanitaire de Genève.

Monsieur le Président,

Pour conclure, je tiens à profiter de cette occasion pour vous assurer de l'engagement continu de la Suisse en faveur de la lutte antimines à l'échelle mondiale. S'appuyant sur son plan d'action 2023-2026, la Suisse s'engage à atteindre l'objectif d'un monde dans lequel les gens peuvent vivre sans les risques des mines et autres engins explosifs, contribuant ainsi à un développement économique et social durable. La Suisse continuera à soutenir les États affectés par les mines en finançant des projets et en déployant des experts, comme elle le fait actuellement. En 2024, ce soutien s'élevait à plus de CHF 40 millions au total. Au cours des prochaines années, le soutien que nous apporterons mettra un accent particulier sur l'Ukraine.

Je vous remercie Mr. Président.